

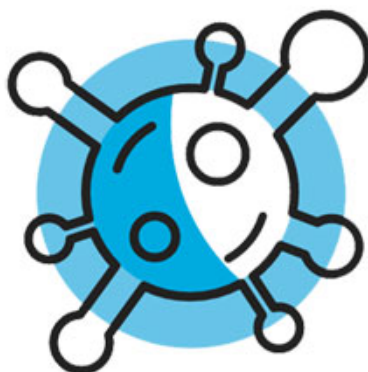


FLASH EUROPE ENTREPRISE

N°50 - Mai 2020



SPECIAL



COVID-19

Sommaire

A la Une	L'innovation et le développement commercial pour sortir de la crise : Enterprise Europe Network vous accompagne
Dossier	NERAvsCORONA : 1er plan d'action européen de la recherche concernant le COVID19!
Zoom sur	Vos marchés export face à la crise
A savoir	Plateformes de mises en relation
Actualités	Brèves
Agenda	RDV d'affaires internationaux

A la Une

L'innovation et le développement commercial pour sortir de la crise : Enterprise Europe Network vous accompagne !



L'Europe à la portée de votre entreprise.

Votre entreprise a développé, fabriqué ou importé dans l'urgence des produits notamment liés à la crise sanitaire ? Vous profitez de cette période pour travailler sur des projets de nouveaux produits ou d'évolution de produits existants ? Vous êtes à la recherche de fournisseurs et distributeurs nouveaux ou alternatifs ?

L'innovation et le développement à l'international sont sans aucun doute deux moteurs de la sortie de crise et donc du redémarrage de l'activité économique des entreprises. Les équipes d'Enterprise Europe Network s'adaptent et peuvent vous accompagner sur les quatre thématiques liées à l'innovation :

• **Management de l'innovation** : comment s'est transformé l'écosystème dans lequel évolue votre entreprise ? comment identifier de nouvelles pistes d'innovation, de nouveaux business modèles ?

- **Financement** : quels sont les dispositifs de financement publics de l'innovation en adéquation avec votre projet ? comment y candidater ? quelle stratégie pour un financement haut de bilan ?
- **Juridique** : quelles sont les normes et réglementations européennes applicables à vos produits ? comment sécuriser les contrats de distribution ou d'approvisionnement avec des partenaires étrangers ?
- **Partenariat** : comment identifier de nouveaux distributeurs, fournisseurs ou partenaires techniques en Europe et à l'international ?

Les prestations d'Enterprise Europe Network sont financées par la Commission Européennes et les organisations partenaires et ont donc un coût nul pour les entreprises bénéficiaires.

[Toute l'équipe d'Enterprise Europe Network](#) se tient à votre disposition pour faire un bilan de vos besoins et initier les accompagnements adéquats.



Dossier

ERAvsCORONA : 1er plan d'action européen de la recherche concernant le COVID19

Les dirigeants de l'U.E. se sont engagés à faire tout leur possible pour soutenir la recherche, coordonner les efforts et rechercher des synergies au sein de la communauté scientifique et de recherche européenne.

Les ministres chargés de la recherche et de l'innovation des États membres ont choisi les 10 actions prioritaires du premier plan d'action ERAvsCorona.

Les 10 priorités sont :

1. Coordination du financement de la R&I contre le coronavirus
2. Extension et soutien des grands essais cliniques à l'échelle de l'UE pour des patients atteints de coronavirus
3. Des nouveaux financements pour des approches innovantes et rapides liées à la santé pour répondre au coronavirus et fournir rapidement des résultats pertinents pour la société et un niveau plus élevé de préparation des systèmes de santé
4. Accroître le soutien aux entreprises innovantes
5. Créer des opportunités pour permettre à d'autres sources de financement de contribuer aux actions de R&I sur le coronavirus



6. Établir un guichet unique pour le financement de la R&I du coronavirus :

La plateforme "[ERA Corona platform](#)" fournira un panorama complet de toutes les initiatives de financement de R&I en cours sur le coronavirus

7. Mettre en place un groupe de travail ad-hoc de haut niveau sur la R&I sur le coronavirus

8. Un accès aux infrastructures de recherche

9. Une plateforme de partage de données de recherche

10. Un hackathon paneuropéen pour mobiliser les innovateurs européens et la société civile

Ce premier plan d'action ERAvsCorona sera mis à jour régulièrement par les services de la Commission européenne et les administrations nationales, en lien avec d'autres actions coordonnées de R&I qui peuvent être prises à court, moyen et long terme.

Pour plus d'informations :

[Site de l'union Européenne](#)

[Portail français du programme européen pour la recherche et l'innovation](#)

Source : Sara Maiez-Tribut, Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, sMaiez-Tribut@auvergnerhonealpes-entreprises.fr



Zoom sur

Vos marchés export face à la crise



© Union européenne, 2020

Mes marchandises vont-elles être livrées ? Y-a-t-il une restriction sur les importations en provenance de France ? Les transports sont-ils perturbés ? Les importateurs et distributeurs sont-ils toujours en activité ? Est-il question d'embargo sur cette zone ? Les délais de paiement sont-ils toujours les mêmes ? Les frontières sont-elles fermées ? Quel plan de soutien à l'économie locale ? Quels sont les secteurs actuellement impactés ? ... Pour les entreprises françaises, le réseau international de la Team France Export capte quotidiennement l'information indispensable à vos activités export dans 60 pays. Vous pouvez ainsi suivre l'actualité de vos marchés en temps réel et adapter votre stratégie internationale. [Pour en savoir plus](#)

Participez en live ou visionner en replay une série de webinaires déclinés par thématiques : zones, secteurs d'activité et solutions export. [Pour en savoir plus](#)

Bpifrance vous propose un [webinaire](#) sur son « Plan de soutien d'urgence aux entreprises ». [Pour en savoir plus](#)

Source : Team France Export



Plateformes de mises en relation (B2B) pour lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19

Plateformes nationales :

Plateforme du Groupement CF

Le groupement CSF a pour objectif de définir un ou plusieurs modèles de masques référents "Anti projection simple" à destination des professionnels travaillant dans les secteurs de l'agro-alimentaire, de la grande distribution, de gestion de l'eau et des déchets ainsi que dans les pharmacies ; de coordonner tous les ateliers et les fournisseurs de matières pour fabriquer ces modèles dans les plus grands volumes possibles et de centraliser les demandes de ces masques "Anti projection simple". [Pour en savoir plus](#)



© Union européenne, 2020

StopCovid19

Pour contribuer à sécuriser l'approvisionnement en gel hydro-alcoolique et produits ou services sanitaires, le ministère de l'Économie et des Finances a soutenu la mise en place d'une plateforme en B2B permettant de mettre en relation les fabricants et les clients de gels hydro-alcooliques. Cette plate-forme permet aussi de favoriser la rencontre entre les fabricants de gel hydro-alcoolique et les fournisseurs de matières premières ou encore avec des réseaux de logistique et de distribution. Elle a vocation à proposer également la vente en ligne d'autres produits de santé. [Pour en savoir plus](#)

Plateformes européennes :

Care & Industry together against CORONA

Cette plate-forme a été créée par le gouvernement de Flandres (Belgique) avec le soutien de la Commission Européenne et du réseau EEN afin de rassembler les différents acteurs dans les secteurs de la santé et de l'industrie, que ce soient des entreprises, des décideurs politiques ou des scientifiques. L'objectif est de faciliter l'échange d'information et la création de partenariats entre ces différents acteurs sur des initiatives liées à l'épidémie de COVID-19 actuelle. [Pour en savoir plus](#)

Covid-19 Industrial Clusters Response Portal

La plateforme européenne pour les clusters industriels (European Cluster Collaboration Platform) a créé un portail dédié à la crise du COVID-19 afin de relayer les mesures prises par la Commission Européenne et permettre aux clusters industriels européens d'échanger des informations, des bonnes pratiques et de former des partenariats autour de solutions industrielles innovantes afin de répondre aux difficultés liés à l'urgence sanitaire. [Pour en savoir plus](#)

Plateforme dédiée à la recherche et à l'innovation sur le Covid-19

European Research Area –Corona Platform

La Commission Européenne a lancé la plateforme européenne European Research Area –Corona Platform dédiée aux actions menées dans le domaine de la recherche et de l'innovation afin de lutter contre l'épidémie de COVID-19. Vous trouverez sur cette plateforme la liste des projets de recherches et des initiatives financés par Horizon 2020 en lien avec la crise épidémique actuelle mais aussi des informations sur la liste des appels à projets du programme Horizon 2020 dont la date limite de candidature a été repoussée afin de donner plus de temps aux participants pour soumettre leurs propositions. [Pour en savoir plus](#)





Déconfinement : feuille de route européenne

La Commission a présenté, en coopération avec le président du Conseil européen, une [feuille de route européenne](#) en vue de la levée graduelle des mesures de confinement liées à la pandémie de coronavirus. Les mesures extraordinaires qu'ont dû prendre les États membres et l'UE donnent des résultats. Elles ont ralenti la propagation du virus et permis de sauver des milliers de vies. Ces mesures, et l'incertitude qu'elles génèrent, ont toutefois un coût considérable pour les citoyens, la société et l'économie et ne peuvent se prolonger indéfiniment. [Pour en savoir plus](#)

Source : Commission Européenne

La réglementation européenne des dispositifs de test de diagnostic in vitro

La Commission européenne a publié au JOUE C 1221 du 15 avril des Lignes directrices relatives aux tests de diagnostic in vitro et à leurs performances. Ce document décrit le contexte réglementaire des dispositifs de test de diagnostic in vitro liés à la crise COVID-19 dans l'Union européenne et donne un aperçu des différents types de test et de leurs finalités. Il comprend des considérations sur les performances de ces dispositifs et sur la validation de celles-ci et fournit des éléments que devraient prendre en considération les opérateurs économiques, lors de la mise sur le marché des dispositifs, pour que, des tests sûrs et efficaces soient disponibles dans l'UE

[Pour en savoir plus](#)

Source : Eur-lex

Douane : Équivalences de normes pour les masques et matériels médicaux

Nouvelles mesures destinées à assurer la fluidité des importations des masques et matériels médicaux : Équivalences de normes. Jusqu'à la fin de la crise sanitaire liée au COVID 19, les masques peuvent être importés sans marquage CE sous réserve que l'importateur établisse qu'ils respectent les normes européennes ou certaines normes étrangères reconnues comme équivalentes, au moment de leur importation.

Les donneurs d'ordre doivent aussi communiquer à leur déclarant de manière anticipée tous les documents nécessaires à l'importation pour faciliter la fluidité du dédouanement de ces équipements.

- [Documents à fournir et les normes de conformité](#) pour l'importation de protections respiratoires.

Consultez les deux instructions interministérielles en date des 05 avril et 31 mars :

- [Circulaire du 05 avril 2020](#) (qui modifie mais n'abroge pas celle du 31 mars 2020)

- [Circulaire du 31 mars 2020](#).

Source : DGDDI - 15 avril 2020

OCDE : Suivi des politiques par pays

Que font les pays pour contenir la propagation du coronavirus? Comment les pays aident-ils les gens, les petites entreprises et l'économie à surmonter la crise et préparer l'après? Sur le site de l'OCDE vous trouverez l'outil « Country Policy Tracker » qui vous guidera vers une réponse globale.

[Pour en savoir plus](#)

Source : OCDE

La Douane informe

Dans le respect des mesures de protection sanitaires prises par le gouvernement depuis le 17 mars 2020, les agents des douanes sont mobilisés pour :

- faciliter les échanges légaux de marchandises grâce aux mesures de simplification et de soutien aux entreprises ;
- protéger le territoire et les citoyens en s'assurant notamment du respect des normes applicables aux produits sanitaires ;
- renseigner et assister les usagers dans leurs démarches auprès de notre administration. Trouver l'ensemble des mesures applicables durant cette période ainsi que les réponses à vos questions les plus fréquentes et les coordonnées de vos contacts. [Pour en savoir plus](#)

Source : Douane

Orientations de la Commission européenne sur l'utilisation des marchés publics dans la situation d'urgence liée à la crise de la COVID-19

La crise sanitaire provoquée par la COVID-19 requiert des solutions rapides ainsi qu'une souplesse d'action pour gérer une augmentation considérable de la demande de biens et de services similaires, alors même que certaines chaînes d'approvisionnement sont perturbées. Les acheteurs publics des États membres sont en première ligne pour la plupart de ces produits et services. Afin d'adapter davantage son aide à cette situation d'urgence, [la Commission explique, dans les présentes orientations](#), quelles options et marges de manœuvre permet le cadre de l'Union européenne régissant les marchés publics en vue de l'achat des fournitures, des services et des travaux nécessaires pour faire face à la crise.

Source : Commission Européenne

Prestation de service d'entreprises européennes en France

La Commission européenne a publié [une communication](#) concernant le détachement de salariés issus d'autres Etats membres durant la période de Covid-19.

Concernant cette communication La DIRECCTE fait savoir ceci : « La liberté de Prestations de Services Internationales et la faculté de détachement n'est pas suspendue durant la période de pandémie, sauf pour les restrictions apportées par le [décret n° 2020-293 du 23 mars 2020](#) (activités professionnelles interdites). Ce décret est donc à articuler avec cette communication publiée par la commission européenne le 30 mars 2020.

De très larges pans d'activités restent donc encore ouverts au détachement tels que par exemple :

1. Les travailleurs exerçant des professions critiques au sens des lignes directrices de la communication européenne du 30/03 susvisée (reprendre pages 2 et 3 de [ce document](#)),
2. Les travailleurs qui exercent dans une activité non interdite par l'état d'accueil (§7 en page 3 de [ce document](#) : « Les États membres devraient permettre aux travailleurs frontaliers et aux travailleurs détachés de continuer à franchir leurs frontières pour se rendre sur leur lieu de travail dès lors que l'État membre d'accueil autorise toujours le travail dans le secteur concerné ».),
3. Les travailleurs saisonniers, notamment agricoles (§ 9 en dernière page de [ce document](#)). »

Il y a donc beaucoup de conditionnel dans cette communication. Il est par conséquent conseillé aux entreprises françaises de signaler à leurs prestataires européens de se déplacer avec leur contrat de travail ainsi que de cette [communication de la Commission européenne dans les différentes langues](#) des Etats membres qu'ils traverseront.

Le prestataire européen devra également compléter [l'attestation de déplacement international](#) dérogatoire vers la France métropolitaine et sera muni d'une pièce d'identité.

Source : Commission européenne, DIRECCTE, Préfecture du Rhône

Dispositifs médicaux : report d'un an de l'application du règlement

La Commission européenne se félicite de l'adoption par le Parlement européen et le Conseil de la proposition visant à reporter d'un an la date d'application du règlement relatif aux dispositifs médicaux. Cela permettra à tous les acteurs majeurs - États membres, établissements de santé et opérateurs économiques - de donner la priorité à la lutte contre la pandémie actuelle de coronavirus. Ces acteurs occupent ainsi une position clé dans le calendrier de la levée des mesures de confinement au moment où les États membres reprennent le chemin de la reprise. [Pour en savoir plus](#)

Source : Commission européenne

COVID 19 - Modalités d'émission des certificats d'origine préférentielle, ATR et présentation des marchandises soumises à restrictions

La Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects publie une note d'information aux opérateurs sur les modalités d'émission des certificats d'origine préférentielle, ATR et sur la présentation des marchandises soumises à restrictions. La DGDDI a publié le 9 avril 2020 deux notes d'information :

a) une sur les modalités d'émission des certificats d'origine préférentielle (EUR.1, EUR.MED, Form A) ainsi que le certificat de circulation ATR,

En effet, l'émission en bonne et due forme, c'est-à-dire signés, revêtus d'un cachet humide et sur le support papier réglementaire, des certificats d'origine préférentielle et des ATR est rendue difficile par les mesures de confinement prises en raison de la crise du COVID-19, tant pour les Etats Membres de l'UE que pour certains de ses partenaires commerciaux.

L'objet de cette note est de rappeler les autres dispositions existantes dans les accords et permettant de continuer à bénéficier de droits de douane réduits ou nuls à l'importation.

En complément, afin que le commerce préférentiel ne soit pas durablement affecté par cette situation particulière, la Commission européenne a entrepris des mesures exceptionnelles, notamment sur demande de la France, et en étroite coordination avec les Etats Membres de l'UE et ses partenaires commerciaux préférentiels.

Il s'agit de permettre l'acceptation, durant le temps de la crise et sous certaines conditions, de certificats délivrés à des fins préférentielles ou A.TR sous la forme de copies, émis sur papier ou sous format électronique, en lieu et place des originaux.

Pour en savoir plus, [consultez la note aux opérateurs](#).

b) une deuxième sur la présentation et le contrôle des autorisations spécifiques des marchandises soumises à restrictions :

Cette note est une synthèse pour les opérateurs sur l'adaptation des modalités pour la présentation et le contrôle des autorisations spécifiques aux marchandises soumises à restrictions comme les biens et technologies à double usage. Pour en savoir plus, [consultez la note aux opérateurs](#) de la douane.

Source : Europa

Guide : Covid-19, retour sur le lieu de travail

L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail vient de publier des lignes directrices intitulées : « COVID-19: RETOUR SUR LE LIEU DE TRAVAIL Adapter les lieux de travail et protéger les travailleurs ». Ce document fournit des conseils aux employeurs et aux travailleurs afin de préserver la sécurité et la santé dans un environnement professionnel qui a été bouleversé par la crise sanitaire du COVID-19.

[Pour en savoir plus](#)

Source : L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

Prolongation du contrôle des exportations de biens de protection médicale

Afin de protéger les citoyens européens dans le respect du marché unique européen, le dispositif de contrôle des exportations de ces produits est prolongé à compter du 26 avril 2020 et pour une durée de trente jours.

Le dispositif de contrôle instauré par le règlement européen 2020/402 modifié a été prolongé par le [nouveau règlement 2020/568 du 23 avril 2020](#). Pour en savoir plus sur les produits concernés et les autorisations à obtenir avant de pouvoir les exporter, visitez le [site du Service des Biens à double Usage](#). Concernant les exportations d'équipements de protection individuelle, le présent avis annule et remplace l'avis du 27 mars 2020 publié au Journal officiel n° 76 du 28 mars. Il tient compte des dispositions du nouveau règlement d'exécution (UE) 2020/568 du 23 avril 2020, dit le Règlement, qui ont pour effet, d'une part, de prolonger d'un mois le dispositif de contrôle instauré par le règlement (UE) 2020/402 modifié et, d'autre part, d'introduire de nouvelles modalités pratiques qui requièrent une attention particulière de la part des opérateurs. [Pour en savoir plus](#)

Source : Légifrance, Eur-lex, SBDU

Brexit : les négociations reprennent malgré la pandémie de Covid-19

Interrompues en mars dernier en raison du coronavirus, les discussions sur le BREXIT devaient reprendre dès le 20 avril, ont annoncé les négociateurs. Malgré le retard et les divergences soulignées par M. Barnier, Londres affirme vouloir respecter l'échéance du 31 décembre 2020 pour la fin de la période de transition. [Pour en savoir plus](#)

Source : toutteleurope.eu

Assurance prospection : demande de prorogation

Dans le contexte de crise sanitaire liée au Covid-19, Bpifrance Assurance Export agissant sous le contrôle, au nom et pour le compte de l'Etat en vertu de l'article 432-2 du code des assurances, a pris la décision de mettre en place un dispositif exceptionnel visant à accompagner les clients en Assurance Prospection pendant la phase critique de l'épidémie et leur permettre de mener à bien leurs projets. [Pour en savoir Plus](#)

Source : Bpifrance

Douane : Importation en franchise de droits et taxes de matériels sanitaires

La DGDDI a publié le 11 avril 2020 une note aux opérateurs concernant la réglementation des importations de matériels sanitaires en franchise de droits et taxes. Cette note annule et remplace la précédente N°20000083 du 28 mars 2020

Dans le cadre de la lutte de propagation contre la propagation du COVID-19, la DGDDI a publié le 11 avril 2020 une note aux opérateurs rappelant la réglementation applicable des importations de matériels sanitaires en franchise de droits et taxes :

- les marchandises concernées
 - les bénéficiaires
 - les droits et taxes concernées
 - les interdictions et obligations
- ainsi que les formalités à accomplir.

[Consultez cette nouvelle note aux opérateurs](#)

En complément vous trouverez :

- le [Tableau importateur Organismes étatiques ou para publics](#)
- le [Modèle d'attestation de prise en charge](#)
- la [fiche cas pratique et pas-à-pas](#)
- la [liste indicative de la Commission européenne des produits en franchise](#)
- des informations utiles sur le [site de la Douane](#)
- dossier du Ministère de l'action et des comptes publics, DGDDI : [je suis une entreprise je veux importer des masques](#).

Source : DGDDI - 11 avril 2020

La BCE prête à renforcer son arsenal anti-coronavirus

Après de nombreuses mesures exceptionnelles pour limiter les dégâts économiques de la crise consécutive à la pandémie, la BCE devrait affirmer jeudi 30 avril sa capacité à développer de nouveaux outils, quand bien même ses options apparaissent limitées. [Pour en savoir plus](#)

Source : Euractiv

Avis aux importateurs de masques « grand public » réservés à des usages non sanitaires

Cet avis concerne les importations de masques « grand public » réservés à des usages non sanitaires et dont le port est prévu pour compléter les mesures barrières dans le contexte de l'épidémie COVID19.

La mise à disposition sur le marché de masques « grand public » et la démarche de spécification technique qui s'y rattache sont distincts de la procédure réglementaire applicable pour les équipements de protection individuelle (masques FFP1, 2, 3) et pour les dispositifs médicaux (masques chirurgicaux).

[Pour en savoir plus](#)

Source : [legifrance.gouv.fr](#)





Infrastructures de recherche européennes et Covid-19

Nous vous proposons ici quelques informations et liens utiles en cette période de crise. Le Forum stratégique européen sur les infrastructures de recherche (ESFRI) met en œuvre un [mini site web dédié aux contributions des infrastructures de recherche à la lutte contre le Covid-19](#) : De nombreuses dates limites de soumission ont été reportées du fait de la crise sanitaire que nous traversons. La page dédiée du Portail européen est régulièrement mise à jour. Sur le portail du participant, la CE a publié une [FAQ](#) sur les conséquences de la crise sanitaire sur la mise en œuvre des projets (extensions, retards, éligibilité des dépenses etc). N'hésitez pas à consulter les actualités du PCN juridique et financier.

[Pour en savoir plus](#)

Source : Horizon2020

L'UE envisage un nouveau partenariat Horizon Europe sur les pandémies

Horizon Europe pourrait avoir un nouveau partenariat de recherche industrielle sur la préparation à une pandémie et la résilience de la société, a déclaré Maryia Gabriel « Nous examinons directement si nous avons besoin ou non d'un partenariat européen supplémentaire sur la préparation à une pandémie et la résilience de la société ».

[Pour en savoir plus](#)

Source : sciencebusiness.net

Covid-19 : accélérer la recherche par le partage des données

En collaboration avec plusieurs partenaires, l'UE a lancé une plateforme européenne de données sur la pandémie de COVID-19 pour permettre aux chercheurs de recueillir et de partager rapidement des données. [Pour en savoir plus](#)

Source : Europa

Projets européens : changement des dates de soumission des dossiers

Afin de prendre en compte les perturbations liées au COVID-19, la Commission européenne a décidé de modifier certaines dates de dépôt de dossier pour les projets européens.

A noter principalement :

- Les appels FET (Future Emerging Technologies) décalés au 3 juin
- Les appels ERC-PoF (subvention pour preuve de concept) décalés au 7 mai

Nous conseillons aux candidats potentiels de se préparer en amont, notamment en établissant des liens de communication efficaces pour le travail collaboratif à distance, en anticipant également d'éventuelles restrictions supplémentaires dans les semaines à venir. Vous pouvez retrouver les informations mises à jour [sur ce site](#).

[Voici un récapitulatif des modifications de dates.](#)

Source : Commission Européenne

FAQ Covid-19 du PCN Juridique et financier

Le Point de Contact National juridique et financier met à disposition une FAQ avec les réponses aux questions relatives à l'impact du Covid-19 dans la mise en œuvre des projets Horizon 2020, la première partie concerne les aspects propres à la France et la seconde reprend la FAQ de la CE traduite en français. [Pour en savoir plus](#)

Source : Horizon2020

Commission européenne : recherche et innovation sur les coronavirus

L'UE a soutenu des projets et des initiatives de recherche et d'innovation pour lutter contre la propagation du coronavirus et pour se préparer à d'autres épidémies. La Commission européenne a été avant-gardiste en ce qui concerne le soutien à la recherche et à l'innovation ainsi que pour la coordination des efforts de recherche européens et mondiaux, y compris pour la préparation aux pandémies. Elle propose des informations d'intérêt sur son site Europa. [Pour en savoir plus](#)

Source : Europa



Agenda



Les rendez-vous d'affaires internationaux :

Vous souhaitez développer vos activités sur les marchés européens ? Vous recherchez des partenaires européens pour vos projets commerciaux, de R&D ou d'innovation ? Poursuivez votre recherche de partenaires et retrouvez notre sélection d'événements, de RDV d'affaires internationaux à ne pas manquer.

Mai 2020

27 mai 2020 **Eurostars Life Sciences matchmaking event**

Le programme Eurostars finance des projets collaboratifs de R&D à dimension européenne. En vue du prochain appel à projet (date limite: 3 septembre), participez à un événement de RDV b2b dans le domaine des sciences du vivant (santé, biotech, medtech, agritech) pour trouver vos partenaires internationaux aux compétences complémentaires. [Pour en savoir plus et s'inscrire](#)

Contact : Emilien Oumehdi, Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, eoumehdi@arae.fr – Tél : 06 29 48 65 53

Septembre 2020

24 & 25 septembre 2020 à Besançon **Micro & Nano Event 2020 MICRONORA**

Le 12ème Micro & Nano Event se déroulera au cœur du salon Micronora les 24 et 25 septembre 2020 à Besançon. Ces rencontres technologiques combinent à la fois des rendez-vous B2B et des présentations orales d'entreprises innovantes. Véritable place de marché européenne des technologies et de l'innovation, le Micro & Nano Event est le lieu pour prendre le temps de rencontrer en face à face des interlocuteurs lors de rendez-vous pré-programmés pour initier du business, des partenariats ou des projets collaboratifs. [Pour en savoir plus et s'inscrire](#)

Contact : Estelle Perinel - CCI Grenoble, CCIR Auvergne-Rhône-Alpes, estelle.PERINEL@grex.fr – Tél : 04 76 28 29 51

3 & 4 septembre 2020 à Lyon **SIDO**

SIDO est l'évènement leader en Europe sur la convergence des technologies IoT, IA & Robotique. Il rassemble 11 000 professionnels sur deux jours d'exposition avec plus de 450 exposants, 80 conférences et workshops animés par 250 intervenants. Participez au plus grand showroom européen B to B à destination des décideurs stratégiques innovation et opérationnels métier les 3 et 4 Septembre 2020, à la Cité Internationale de Lyon. [Pour réserver un espace ou obtenir un badge d'accès à l'événement](#)

[Pour vous inscrire aux rendez-vous d'affaires organisés par Enterprise Europe network](#)

Contact : Emilien Oumehdi, Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, eoumehdi@arae.fr – Tél : 06 29 48 65 53

Octobre 2020

18 au 22 Octobre 2020 à Paris Business Meeting SIAL PARIS 2020

Tous les deux ans, des producteurs, importateurs, acheteurs et détaillants, mais aussi la presse spécialisée et des associations indépendantes de toutes tailles du secteur agroalimentaire se retrouvent au sein du plus grand pôle d'exposition de Paris pour cinq jours d'inspiration, de débats et d'échanges. Les Business Meeting s'adressent aux importateurs, distributeurs, revendeurs, e-commerçants qui recherchent de nouveaux produits, de nouvelles références et aux producteurs de produits alimentaires qui recherchent de nouveaux marchés, de nouveaux clients. [Pour en savoir plus](#)

Contact : Ghislaine Da Cruz, CCI Drôme, CCIR Auvergne-Rhône-Alpes, g.dacruz@drome.cci.fr — Tél : 04 75 75 70 46

Novembre 2020

24 & 27 Novembre 2020 à la Roche sur Foron SIMODEC

Le Salon International de la machine-outil de décolletage se déroulera du 24 au 27 Novembre 2020, en Haute-Savoie. Cette édition 2020 entend fédérer l'ensemble des acteurs de l'industrie de l'usinage, et confirmer le rôle intermédiaire, précurseur et innovant du salon. Elle s'attachera à valoriser le territoire de la Vallée de l'Arve, la plus grande concentration mondiale d'acteurs du décolletage et de l'usinage, et à réaffirmer son positionnement international. Une plateforme de rendez-vous d'affaires internationaux, réalisation d'Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises avec le soutien d'Enterprise Europe Network, permettra aux participants de rencontrer des partenaires internationaux potentiels et de faire naître des coopérations commerciales, technologiques ou de recherche et d'innovation. [Pour en savoir plus](#) (inscription à venir). [Pour plus d'information sur le salon SIMODEC](#)

Contact : Lisa Janin, Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, ljanin@arae.fr – Tél : 04 37 37 85 86

Décembre 2020

1 au 4 Décembre 2020 à Lyon Green Days Pollutec 2020

A l'occasion du Salon Pollutec qui se tiendra à Lyon du 1er au 4 Décembre 2020, les Chambres de Commerce et d'Industrie d'Auvergne-Rhône-Alpes et leur partenaire Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, membres du réseau Enterprise Europe Network, organisent les Green Days, 4 jours de rendez-vous d'affaires, conférences, réseautage et de rendez-vous d'experts pour favoriser les partenariats internationaux dans le secteur de l'environnement et de l'énergie. Une plateforme d'inscription sera mise en ligne prochainement. Des rendez-vous virtuels seront également proposés. La participation est gratuite mais l'inscription obligatoire.

Contact : Salvatrice BUFALINO, CCIR Auvergne-Rhône-Alpes, s.bufalino@auvergne-rhone-alpes.cci.fr – Tél : 04 72 11 43 08



L'Europe à la portée de votre entreprise.

Contact : CCI Auvergne-Rhône-Alpes
Coordinateur du Consortium Auvergne-Rhône-Alpes
Salvatrice BUFALINO
Tél. 04 72 11 43 08
een@auvergne-rhone-alpes.cci.fr
www.entreprise-europe-raa.fr

